

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize février à 19h30, les membres du conseil municipal légalement convoqués le 08 février 2018 se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur **GOULET** Dominique, Maire.

Etaient présents : MM. **BELLENGER** Thierry, **FLEURY** Serge, **LATOURTE** Yann, **TAUVEL** Pascal, et Mmes **LAMAILIERE** Laurence, **MASSON** Martine, **CORDIEZ** Amélie,

Secrétaire de séance : Mme **MASSON** Martine
(art. L.2121-15 du CGCT)

Absents excusés : Mr **DROUET** Dominique, Mr **BENSAKHRIA** Naïm, Mr **BOULET** Jean-François, Mme **ENault-MULLOT** Sandrine.

Absent non excusé : Néant

Procurations : Mr **BOULET** Jean-François à Mr **FLEURY** Serge
Mr **DROUET** Dominique à Mr **BELLENGER** Thierry
Mr **BENSAKHRIA** Naïm à Mr **GOULET** Dominique
Mme **ENault-MULLOT** Sandrine à Mme **LAMAILIERE** Laurence

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de votants : 12

Suffrages exprimés : 12

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il peut ajouter un point à délibérer à l'ordre du jour à savoir : lotissement communal décision modificative N°1. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la demande de Monsieur le Maire.

- 1- **Lecture du procès-verbal de la précédente réunion, lequel est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal**

- 2- AMENAGEMENT VOIRIE ET ASSAINISSEMENT RUE THOMAS AROUX

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour des raisons de sécurité, il serait nécessaire d'effectuer des travaux de réfection, d'élargissement en enrobé sur une longueur de 260 mètres avec création d'un chemin piétonnier de 1,30 mètres de large minimum et d'assainissement rue Thomas Aroux et informe le Conseil Municipal que la commune peut

demander une subvention au titre de la DETR 2018 auprès de la Préfecture.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le coût estimatif des travaux, réalisé par le cabinet Bernard Louis pour un montant de 152 823.00 € HT et précise que ces travaux peuvent être subventionnés entre 20% et 30% par l'Etat

Le Conseil Municipal avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention accepte la réalisation des travaux de réfection, d'élargissement et d'assainissement rue Thomas Aroux pour un montant estimé à 152 823.00 € HT, s'engage à inscrire ce programme en section d'investissement au BP 2018 et autorise Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès des services de la Préfecture au titre de la DETR 2018- aide à la voirie communale et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour des raisons de sécurité, il serait nécessaire d'effectuer des travaux de réfection, d'élargissement en enrobé sur une longueur de 260 mètres avec création d'un chemin piétonnier de 1,30 mètres de large minimum et d'assainissement rue Thomas Aroux et informe le Conseil Municipal que la commune peut demander une subvention auprès du Département de Seine-Maritime.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le coût estimatif des travaux, réalisé par le cabinet Bernard Louis pour un montant de 152 823.00 € HT et précise que la subvention est de 25% sur une dépense plafonnée à 200 000€ HT

Le Conseil Municipal avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention accepte la réalisation des travaux de réfection, d'élargissement et d'assainissement rue Thomas Aroux pour un montant estimé à 152 823.00 € HT, s'engage à inscrire ce programme en section d'investissement au BP 2018 et autorise Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du Département et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

3- MISE EN CONFORMITE DE LA DEFENSE INCENDIE

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le règlement RDDECI impose aux communes la protection des habitations contre l'incendie et propose à l'assemblée la pose d'un poteau incendie avec canalisation enterrée et réalisation d'une aire de stationnement pompier rue Thomas Aroux et informe le Conseil Municipal que la commune peut demander une subvention auprès de la Préfecture de Seine-Maritime.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le coût estimatif des travaux, réalisé par le cabinet Bernard Louis pour un montant de 29 707.50 € HT et précise que la subvention peut aller de 20% à 40% de la dépense HT.

Le Conseil Municipal avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention accepte la pose d'un poteau incendie avec canalisation enterrée et réalisation d'une aire de stationnement pompier rue Thomas Aroux pour un montant estimé à 29 707.50 € HT, s'engage à inscrire ce programme en section d'investissement au BP 2018 et autorise Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2018 « Equipements de

lutte contre l'incendie et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

4- SDE 76 – LOTISSEMENT COMMUNAL DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC ET PASSAGE DES FOURREAUX TELECOM

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis du SDE 76 pour l'affaire EP+EXT-2017-0-76706-M40 concernant la réalisation de l'éclairage public et passage des fourreaux Télécom rue Justin Simon dont le montant prévisionnel s'élève à 86 400.66€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 23 333.55 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide d'adopter le projet ci-dessus, d'inscrire la dépense d'investissement au Budget Primitif 2018 de la commune pour un montant de 23 333.55 € TTC, de demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

5- CIMETIERES – TARIF DES CONCESSIONS URNE FUNERAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme MASSON Martine qui explique au Conseil municipal qu'une demande a été reçue en Mairie pour la pose d'une urne funéraire sur un monument. Le Conseil Municipal avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide d'accepter la pose d'urnes funéraires sur les monuments à condition qu'elle soit en granit et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision

CONCESSIONS

Madame MASSON rappelle au Conseil Municipal les tarifs des concessions aux cimetières communaux à savoir :

Concessions terrains		columbarium	
Temporaire	50.00€	10 ans	250.00€
15 ans	150.00€	20 ans	500.00€
30 ans	250.00€	30 ans	750.00€

Le Conseil Municipal, avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide de voter les tarifs comme suit :

Concessions terrains			columbarium	
Temporaire	50.00€		10 ans	250.00€
15 ans	150.00€	3 ^{ème} corps	20 ans	500.00€
30 ans	250.00€	+50€	30 ans	750.00€

fixe la taxe de dispersion des cendres à 30€ et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

6- SALLE DES FETES – TARIFS 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Mme MASSON Martine qui rappelle au Conseil Municipal les tarifs 2017 concernant la location de la salle des fêtes

LOCATION	TARIFS	
	HBTS DE TOURVILLE	EXTERIEURS
Vin d'honneur	150 €	200 €
1 journée	250 €	380 €
2 jours	355 €	560 €

Le Conseil Municipal avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide de reconduire les tarifs pour l'année 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

7- SALLE DES FETES – TARIFS ASSOCIATION KDANSE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme MASSON Martine qui rappelle au Conseil Municipal que le tarif 2017 concernant la location de la salle des fêtes à l'association KDANSE était de 750.00€ pour l'année.

Le Conseil Municipal avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide de reconduire les tarifs de l'association KDANSE pour l'année 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

8- SALLE DES FETES – TARIFS ASSOCIATION TAHAM

Monsieur le Maire donne la parole à Mme MASSON Martine qui rappelle au Conseil Municipal que le tarif 2017 concernant la location de la salle des fêtes à l'association TAHAM était de 450.00€ pour l'année.

Le Conseil Municipal avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide de reconduire les tarifs de l'association TAHAM du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

9- SALLE DES FETES – TARIFS « LA RUCHE QUI DIT OUI »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme MASSON Martine qui rappelle au Conseil Municipal que le tarif 2017 concernant la location de la salle des fêtes à « La Ruche qui dit Oui » était de 1€ par séance de distribution et par an.

Le Conseil Municipal avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide de reconduire le tarif pour l'année 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

10- DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs demandes d'association pour le versement de subventions pour l'année 2018 à savoir la Banque Alimentaire, l'association AVRE, la Sclérose en plaques, la ligue contre le cancer etc...

A l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant la trésorerie de la commune, décide avec 12 voix pour, 0 contre, et 0 abstention de ne verser aucune subvention aux associations pour l'année 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

11- ADHESION MNT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur TAUVEL qui présente au Conseil Municipal un courrier du groupe MNT concernant l'éligibilité d'un agent à la participation employeur. Le Conseil Municipal, considérant que le montant de la participation employeur n'étant pas connu, décide de reporter ce point au prochain Conseil Municipal.

12- BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL 2018- DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative concernant le budget 2018 du lotissement communal et propose de procéder comme suit :

Ch 60 article 605 Achat de matériel, équipements et travaux	- 1 500.00 €
Ch 66 article 6611 Intérêts des emprunts	+ 1 500.00€

Le Conseil Municipal avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide d'accepter la décision modificative N°1 présentée par Monsieur le Maire et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis sont à l'étude concernant le site internet de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DROUET, absent lors de la réunion avait demandé au préalable :

- si un plan neige était en place sur la commune, Monsieur le Maire répond qu'il va contacter l'entreprise Les 2 ifs pour établir une convention.
- De programmer les réunions de Conseil Municipal. Monsieur le Maire répond qu'il est difficile de programmer les réunions sachant que des délibérations sont à prendre pour le lotissement communal.
- D'informer le Conseil Municipal des comptes rendus de réunion de Sivos. Monsieur TAUVEL prend la parole pour expliquer les différents points abordés lors de la dernière réunion de SIVOS à savoir :
 - o Demande d'une ATSEM supplémentaire pour la classe de Mme DULONG, institutrice en maternelle.
 - o L'arrivée des élèves de Ganzeville dans le regroupement, participation financière de la commune de Ganzeville.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est déclarée close à 21h10

Le Maire – Dominique GOULET



BELLENGER Thierry

BENSAKHRIA Naïm

BOULET Jean-François

CORDIEZ Amélie

DROUET Dominique

MASSON Martine

FLEURY Serge

LATOURTE Yann

TAUVEL Pascal

ENAULT-MULLOT Sandrine

LAMAILIERE Laurence